

CENTER FOR THE STUDY OF THE MODERN ARAB WORLD

مركز دراسات للعالم العربي المعاصر

CENTRE POUR L'ETUDE DU MONDE ARABE MODERNE

REUNION DU CEMAM

18 Juin 1993:

## I. Les Problèmes de l'eau au Proche-Orient (Francois BOEDEDEC):

Un tel sujet qui semblait peu étudié dans les vingt dernières années paraît désormais bénéficier d'un intérêt nouveau. Sans doute cela est-il dû à une plus grande prise de conscience des enjeux pour de la région.

C'est un sujet difficile à traiter, vaste et particulièrement complexe. Les données fiables manquent et les problèmes sont souvent liés entre eux, qu'ils soient scientifiques, économiques ou politiques. Nous ne ferons ici qu'un tour d'horizon de la situation en nous arrêtant d'une part sur le rôle de l'eau dans le conflit israélo-arabe et d'autre part en présentant le désaccord entre la Turquie, la Syrie et l'Irak à propos de la Vallée du Tigre et de l'Euphrate. Enfin, nous évoquerons rapidement le sujet sous l'angle du droit international.

### A. Quelques données générales:

Selon le "Centre d'Etudes Internationales et Stratégiques" de Washington, plusieurs pays du Moyen-Orient seraient sur le point d'épuiser leurs propres ressources hydrauliques alors même que l'ensemble des ressources de la région pourraient couvrir la totalité des besoins si elles étaient bien réparties et bien gérées.

Quelles sont les causes de cette situation?

Tout d'abord, le fossé entre une démographie galopante et la quantité d'eau disponible. La population de la région (en incluant la Turquie mais pas l'Iran) compte environ 250 millions d'habitants. Selon la Banque Mondiale, cette population devrait augmenter de 55% entre 1980 et 2000. Face à une demande croissante, les ressources en eau tendent à s'épuiser. A titre d'illustration de la réduction en eau disponible, prenons le cas de l'Egypte. En 1972, un égyptien disposait de 1600 mètres cubes d'eau par an ; en 1992 on est descendu à 1200 et on pense arriver à 800 mètres cubes d'eau par an en l'an 2000. Pour les autres pays, c'est le même phénomène: Isra'el et la Jordanie disposent actuellement de 300 mètres cubes par an et par personne, et les Palestiniens, seulement 165 mètres cubes. Seuls pays à échapper, au moins pour l'instant, à cette pénurie, c'est bien sûr le Liban avec 3000 mètres cubes et aussi l'Irak avec 4500 mètres cubes par personne et par an.

La politique souvent inconsidérée de gestion de l'eau a entraîné des conséquences qui accentuent les risques de pénurie dans certains pays. On assiste à une dégradation de la qualité de l'eau due à l'augmentation du taux d'engrais chimiques infiltrés dans les sources et les nappes phréatiques, une salinisation de celles-ci à cause de leur sur-exploitation auquel il faut ajouter un très mauvais état du réseau ancien d'adduction d'eau. De plus, les politiques agricoles, souvent idéologiques et parfois démesurées, nécessitant une irrigation développée et subventionnée, n'ont fait qu'accentuer la gravité de la situation avec une baisse parfois foudroyante du niveau des nappes phréatiques (ainsi 80% de l'eau utilisée au Liban, en Isra'el, en Syrie et en Jordanie l'est pour l'agriculture et 90% en Egypte). Mais, les populations rurales sont souvent les plus nombreuses dans ces pays et

augmenter le prix de l'eau serait très risqué politiquement. En d'autres termes, on pourrait dire que les différents pays de la région ont davantage géré l'eau en termes de distribution qu'en termes de conservation et d'économie.

Enfin, autre cause majeure, c'est le désaccord entre les pays quant au partage de ces ressources, auquel s'ajoute un vide juridique, en droit international, sur un tel domaine. Les pays concernés n'arrivent pas à parler ensemble de ce sujet. Ce fut le cas lors du sommet qui devait se tenir sur ce problème à Istanbul en novembre 1991 ("Global Middle East Water Summit") et qui a été remis sine die faute de participants arabes.

B. L'eau, source du conflit israélo-arabe:

1. La position juive:

Pour saisir le problème, il n'est pas inutile de prendre conscience de la position idéologique juive sur cette question. Cette position apparaîtra assez nettement à travers son histoire. Le problème de l'eau, c'est en d'autres termes celui de la sécurité d'Israël, celui de son existence même. Cette angoisse et l'obsession de maintenir l'idée fondatrice du sionisme, le mythe du désert qui refléurit, transparaît dans les discours des leaders juifs du début du siècle jusqu'à aujourd'hui. Tout au long de ces années, Israël fera tout pour atteindre les objectifs sécuritaires qu'il estime indispensables et se rapprocher ainsi de la promesse faite par Yahvé à Abraham: "Tes frontières, Israël, de l'Euphrate au Nil". Ces objectifs ont été redits récemment dans le Jérusalem Post du 10 Août 1990, où Raphaël Eytan, alors ministre de l'agriculture du gouvernement Likoud, publiait un encart dans lequel il affirmait que la question de l'eau empêche Israël de céder le contrôle physique de quelque partie que ce soit des Territoires Occupés, ceux-ci étant absolument indispensables à la conservation des ressources en eau vitales pour le pays. Le 11 Mai 1991, il recommence en déclarant qu'Israël ne devrait pas accepter de se retirer du Liban Sud puisque "perdre le contrôle de ce territoire signifie perdre le contrôle de l'eau".

2. La situation dans les Territoires Occupés:

Israël doit faire face à une sérieuse pénurie d'eau, encore aggravée par l'extension de l'agriculture irriguée dans le Neguev, l'expansion industrielle et la politique d'implantation en Cisjordanie. Il n'y a plus de nouvelles ressources disponibles sur le territoire d'Israël. Quant aux procédés modernes tels que le dessalement de l'eau de mer ou le traitement des eaux usées, ils sont pour l'instant extrêmement onéreux et ne pourraient fournir que des quantités limitées. Face à une telle situation, l'occupation de territoires palestiniens et arabes au cours de la guerre de 1967 a donné à Israël l'accès à des ressources hydrauliques nouvelles. Les Territoires Occupés disposent en effet d'une nappe aquifère montagnaise située dans la partie centrale de la chaîne des monts de Judée et Samarie mais qui s'écoule, en grande partie, vers le nord-est et l'ouest du territoire d'Israël. Là, depuis de nombreuses années, ces eaux souterraines sont utilisées en grandes quantités par Israël, à partir des sources, des rivières ou des puits. Cela crée une situation de déséquilibre. Déséquilibre entre Israël et les Territoires Occupés bien sûr mais aussi à l'intérieur de ces Territoires Occupés entre palestiniens et colons juifs. On estime, en effet, que les 1.200.000 palestiniens de Cisjordanie ne profitent que de 17% des nappes phréatiques de leur région. L'essentiel, soit 83% de ces eaux souterraines, couvre près des deux tiers des besoins en eau de la population israélienne. Toutes ces années, on a assisté à une opposition entre palestiniens et israéliens sur les besoins respectifs en eau et son utilisation. Les Palestiniens affirment que l'administration israélienne a gelé l'utilisation par les Palestiniens des sources dans les Territoires Occupés, n'a permis l'utilisation que de quantités d'eau insuffisantes pour leurs besoins urbains et industriels, et la mise en valeur des terres. Dans le même temps, elle favorisait l'installation des colons juifs. Par décret militaire, Israël a stipulé qu'il ne sera permis à aucune personne de mettre en place, d'assembler, de posséder ou de faire fonctionner une installation d'eau à moins qu'elle n'ait obtenu au préalable un permis du

commandant de la région". De plus, le forage de nouveaux puits plus profonds par les Israéliens a provoqué, dans certains cas, une baisse du niveau de l'aquifère et l'assèchement de sources anciennes et de puits peu profonds habituellement utilisés pour l'usage domestique et agricole. Lorsque les autorités israéliennes fournissent de l'eau aux agglomérations, cela coûte plus cher aux villageois et les nouveaux projets mis en oeuvre sont placés à l'intérieur des implantations des colons permettant un contrôle. Les Palestiniens estiment que la politique israélienne en vigueur est conçue pour assurer prioritairement un approvisionnement en eau suffisant au réseau hydraulique israélien et aux colons juifs. Ce n'est qu'une fois que ces "priorités" sont assurées que les droits et les besoins des Palestiniens sont pris en considération et encore, dans la mesure où ils n'entrent pas en conflit avec les intérêts économiques et politiques israéliens. Bien évidemment, les Israéliens rétorquent que les Palestiniens n'ont jamais été privés de l'eau dont ils avaient besoin.

Dans l'hypothèse où une certaine forme de zone ou autonome se met en place dans tout ou partie des territoires occupés, le statut de l'aquifère montagneux devra être précisé, sans doute pour le considérer comme une masse d'eaux transfrontalières commune, d'autant que les réseaux de distribution d'eau en Israël et dans les Territoires Occupés sont extrêmement imbriqués les uns aux autres.

### 3. La vallée du Jourdain:

Il faut faire ici un peu d'histoire. Le partage de l'eau du Jourdain a fait l'objet de multiples projets, depuis le début du siècle. Pas moins de 17 depuis 1939!). Après la partition de la Palestine, Israël a commencé en 1953 les travaux de la première phase du Plan National d'adduction d'eau prévoyant de détourner le cours du Jourdain pour irriguer d'autres régions, principalement dans le Néguev. Cela a immédiatement déclenché la colère des pays arabes estimant qu'un tel projet allait contre les accords d'armistice. Le président Eisenhower chargea son envoyé spécial Eric Johnston de mettre fin au conflit. Les négociations se poursuivirent en 1954 et 1955, avant d'arriver au plan définitif. Mais le plan définitif, accepté par Israël et le Comité technique arabe sera rejeté par les Pays arabes, qui s'en tiennent à leur refus de traiter avec Israël pour ne pas à avoir à le reconnaître. Libre de ses mouvements, Israël recommence alors en 1963 de grands travaux pour capter l'eau du Jourdain. En réponse à cela, les pays arabes, au sommet du Caire, de janvier 1964, décident de mettre en oeuvre un projet qui réduirait la quantité d'eau arrivant en Israël en changeant le cours du fleuve Hasbani (Liban) et Baniyas (Syrie) vers le fleuve Litani et surtout vers le fleuve Yarmuk. L'exécution de ce projet débuta en 1965. Israël répondit par des attaques en 1965, 1966 et enfin en 1967 où les Israéliens vont occuper tous les ouvrages syriens sur les hauteurs du Golan. Les arabes perdent le contrôle du cours du fleuve jordanien et perdent par conséquent un élément de pression essentiel sur Israël. Israël est devenu le seul pays à pouvoir exploiter les eaux dans le haut du bassin du fleuve jordanien. Ce qu'elle fait de manière intensive en utilisant aussi une partie des eaux du Yarmuk qui se jette dans le Jourdain en aval du Lac de Tibériade. C'est cette situation qui prévaut encore aujourd'hui.

### 4. Le Litani:

Avec le Litani, se pose aussi le problème des autres rivières et fleuves de la région dont certains constituent des sources du Jourdain. Nous avons vu que petit à petit, Israël a cherché à s'en assurer le contrôle. En 1948, il obtenait le contrôle de la source du Dan; en 1967, il s'est emparé de celle du Baniyas en Syrie; en 1976 et 78, des sources du Wazzani et du Hasbani, et depuis 1982, il occupe une portion stratégique du cours du Litani avec l'aide de l'ALS. Quel intérêt revêt le Litani?

Le débit naturel du Litani est de 700 à 900 millions de mètres cubes par an. Il prend sa source au sud de la Bekaa et va se jeter dans la mer au nord de Tyr. Or, dans sa partie inférieure, après le ch%oteau de Beaufort où le fleuve fait un brusque coude vers l'Ouest et entre dans la partie de son cours appelé Qasmiyeh, son débit diminue de façon anormale d'environ 100 millions de mètres

cubes. Des tas d'hypothèses ont été avancées pour expliquer ce phénomène (on a parlé de canal souterrain dérivatif creusé par les Israéliens au niveau du réservoir de Khardaleh, de transport par citernes... La plus probable reste l'hypothèse géologique. Ce qui est certain, c'est que le cours du Litani passe par des roches calcaires très fissurées et poreuses permettant une forte infiltration. Cela constitue une sorte de réserve souterraine servant à alimenter les sources résurgentes du Hasbani et du Dan. Donc, le cours supérieur du Jourdain serait alimenté par de l'eau perdue par le Litani dans son cours inférieur. Isra'ï, qui a connaissance de ce phénomène, semble-t-il depuis longtemps, pompe cette eau pour accélérer le débit du Jourdain.

Il faudra qu'une planification globale régionale clarifie la question de la relation entre le débit du Litani, du Hasbani et du Jourdain. L'un des problèmes est que la législation internationale sur les eaux souterraines est insuffisante et qu'il n'y a pas de jurisprudence pour les cas comme celui-ci.

### C. La vallée du Tigre et de l'Euphrate:

Trois pays sont concernés par et le débit des deux fleuves: la Turquie bien sûr, puisqu'ils prennent leur source dans les montagnes turques, la Syrie et l'Irak. Chacun de ses pays, confrontés à de grands défis économiques a un besoin impératif d'eau pour engager des grands projets.

#### 1. La Turquie:

L'achèvement par la Turquie du barrage Ataturk (1987-1990) sur l'Euphrate, fleuve long de 2800 kms, est une étape importante du projet du GAP (Guneydogu Anadolu Projesi: Projet d'Anatolie du Sud-Est). Le souci de la Turquie de garder l'eau sur son territoire n'est pas nouveau et elle a ainsi construit depuis de nombreuses années d'immenses barrages et réservoirs dans ce but. Le projet du GAP est le plus récent et le plus ambitieux avec pas moins de 22 barrages et 17 centrales hydroélectriques en prévision sur les deux fleuves dont la moitié est pratiquement réalisée. C'est dans les années 80 que la Turquie a décidé ce grand projet industriel, agricole et hydro-électrique permettant la mise en valeur des hautes vallées du Tigre et de l'Euphrate en irrigant une zone de 1,8 million d'ha. Cela devrait permettre à la Turquie de devenir un grenier de céréales et lui assurer la moitié de ses besoins en électricité. Mais c'est un projet très coûteux. Certaines sources avancent qu'il coûterait 1 million de dollars par jour depuis 7 ans et qu'il ne sera achevé complètement qu'en 2005. Mais de plus, ce projet a des conséquences sur l'environnement par la pollution due à l'utilisation intensive des engrais et aux rejets industriels. La Turquie n'a rien prévu pour le traitement des eaux usées du GAP si ce n'est de les rejeter dans son extrême sud où se forment la source du Khabour et celle du Balik. Enfin conséquences humaines puisque le projet aurait entraîné le déplacement forcé de quelque 50 000 habitants d'une trentaine de villages, en majorité kurde de la région.

#### 2. La Syrie:

La Syrie participe à ce grand chantier de développement de la vallée du Tigre et de l'Euphrate avec l'extension de l'irrigation puisqu'elle a notamment construit le barrage "al-Thawra" à Tabqa en 1975 qui fournit encore à lui tout seul 60% de la production d'électricité du pays, le barrage régulateur "al-Ba'th" et le barrage d'énergie hydro-électrique "Tichrin" en 1991. En outre, le plan quinquennal prévoit une extension des surfaces irriguées à partir du Khabour, du Sajour et du Balik, ainsi que du Tigre et de l'Oronte.

#### 3. L'Irak:

L'Irak a accéléré la construction d'un réseau de canalisations de drainage pour doubler son réseau d'irrigation ainsi que des barrages, celui de Mossoul (sur le Tigre) et celui de Haditha (sur l'Euphrate) en 1985. Ce que l'Irak appelle le "troisième fleuve", un canal de 565 kms de long, également baptisé le "fleuve Saddam Hussein", qu'il a entrepris de creuser entre le Tigre et l'Euphrate en Basse Mésopotamie, et inauguré en décembre 1992, répond sans conteste à une

rationalité: drainer les terres irriguées par les deux fleuves, limiter les inondations en période de crue et améliorer la navigation en direction du Chatt el-Arab. Mais si le projet suscite tant de protestations, c'est qu'il comporte une dimension sociale et politique: provoquer l'exode des populations chiïtes et rétablir le contrôle du pouvoir sur le triangle insurrectionnel Amara-Nasiriyya-Bassora. Ce canal a été suivi de deux autres. Fin mars dernier, un canal de 140 kms baptisé "Al-Qadissiyah", reliant la province de Nadjaf à la province de Zi-Qar a été inauguré. Le mois suivant, fin avril, c'était un canal de 36,5 kms dans la province de Missan (sud également), appelée "la couronne des combats". Enfin, l'Irak a entrepris le creusement d'un quatrième fleuve artificiel, long de 120 kms, baptisé "la Mère des batailles".

#### 4. Les contentieux:

Les grands aménagements turques ont évidemment des conséquences sur la Syrie et l'Irak. Ainsi la construction du barrage Attaturk, quatrième barrage du monde par son ampleur, son remplissage en juillet dernier a fait baisser le débit de l'Euphrate de près de 50% et rien n'empêche vraiment la Turquie d'augmenter ou de baisser ce débit. Or, la Syrie dépend à 90% de l'Euphrate pour ses besoins en eau.

Devant une telle situation, les négociations sont très difficiles. Depuis 1964, la Turquie propose à la Syrie un accord sur tous les cours d'eau communs aux deux états, c'est-à-dire non seulement le Tigre et l'Euphrate mais aussi l'Oronte, qui vient du Liban et de Syrie. Or, sous le mandat français, en 1939, la France a cédé à la Turquie, une petite partie du territoire syrien, le Sandjak d'Alexandrette. La Syrie n'a jamais reconnu cela. Négocier avec la Turquie sur l'Oronte qui traverse cette région, ce serait indirectement accepter la souveraineté turque.

De plus, à la suite de la division du Baas en 1966, les deux régimes syrien et irakien se sont eux aussi opposés sur le partage de l'eau comme l'a montré la crise de 1974 lors de la construction par la Syrie du barrage de Tabqa. Depuis, les choses se sont un petit peu améliorées entre les deux pays qui sont arrivés grâce aux médiations arabes, à un accord le 18 avril 1990, sur le partage de la quantité d'eau que la Syrie doit laisser arriver en Irak.

L'accord avec la Turquie est plus difficile. La Turquie cumule l'avantage de contrôler les sources de l'Euphrate et du Tigre et d'être une puissance démographique et militaire. De sorte que les commissions bi ou trilatérales qui se succèdent depuis vingt ans entre Ankara, Damas et Bagdad ne voient pas leurs conclusions appliquées, malgré les accords de principe comme en 1987, 1990 et encore au printemps de 1992. Elles sont souvent suivies de mesures unilatérales de la part de la Turquie. La Turquie a compris qu'elle pouvait négocier en position de force, notamment négocier ses approvisionnements en pétrole contre l'eau (avec l'Irak surtout). Et puis, elle fait pression sur la Syrie (et dans une moindre mesure sur l'Irak) pour qu'elle musèle les indépendantistes kurdes (notamment les séparatistes du PKK) ou au moins cesse de les abriter et de les soutenir. Au début de l'année, l'Irak a protesté auprès de la Ligue arabe contre la Turquie l'accusant, ainsi que la Syrie, de ne pas tenir compte de l'avis et des intérêts de l'Irak. M. La Turquie se serait engagée à se conformer aux accords de 1987 prévoyant de laisser passer 500 mètres cubes d'eau par seconde. Mais l'accord définitif tarde à venir. Il est prévu pour la fin de cette année. Mais, des revirements sont toujours possibles.

#### D. L'aspect juridique du problème:

En ce qui concerne le problème de l'eau dans cette région, sa solution est étroitement liée au règlement global du dossier de paix. A côté des négociations bilatérales, se déroulent à intervalles réguliers des négociations multilatérales. Et parmi les cinq grands volets de ces négociations se trouve celui sur l'eau. Ces négociations pourraient être un lieu important de discussion notamment à cause de la présence de nombreux pays (une quarantaine dont 13 pays arabes ainsi que la Turquie). Pour l'instant, sur ce dossier technique, les choses n'ont pas beaucoup avancé. La Syrie et le Liban

refusent de participer estimant qu'un tel sujet exige d'abord un règlement des problèmes bilatéraux. Et lors des dernières négociations multilatérales à Genève, fin avril dernier, Israël a utilisé le même argument face aux palestiniens qui réclamaient la reconnaissance de leurs droits aux ressources aquifères, en renvoyant cette question aux pourparlers bilatéraux.

En matière de droit international, l'utilisation d'un fleuve est très peu réglementée, exception faite de la navigation. Lorsqu'il y a des textes, ceux-ci ne concernent presque exclusivement que les eaux de surface. Rien n'est dit pour les eaux souterraines et les nappes phréatiques. Il y a un certain nombre de recherches pour combler ce vide juridique. C'est le cas notamment de l'ONU qui, l'an dernier, a soumis à l'Assemblée Générale un "Projet d'articles de loi sur l'utilisation des voies d'eau internationales en dehors de la navigation". Une commission des Nations Unies travaille à élaborer une nouvelle approche du problème qui serait, d'un point de vue juridique, assez révolutionnaire. Il s'agirait de remplacer la notion de "souveraineté" qu'a chaque état sur ses cours d'eaux par celle de "bassin de drainage international". Il s'agirait de prendre en compte un territoire géographique plus large, qui dépasserait le simple cours du fleuve mais tiendrait compte de l'ensemble des pays de la région concernée par le fleuve. L'usage fait par chaque pays du cours d'eau serait ainsi apprécié au critère de l'"utilisation raisonnable" des ressources communes. Est-il raisonnable par exemple de construire tel ou tel barrage, d'un point de vue économique, écologique, humain, etc...? On arriverait ainsi à une notion de "souveraineté territoriale limitée" sur des ressources partagées.

Une telle évolution n'est pas sans poser de problèmes. En fait, pour l'instant, le seul droit qui compte, c'est le "droit acquis". C'est le cas, par exemple, d'Israël et de la Turquie. Israël soutient qu'il a des droits historiques légitimes de riverain sur l'aquifère montagneux, basés sur le principe de l'antériorité de l'usage, du fait qu'un volume important de la nappe s'écoule naturellement dans son territoire, et qu'il l'a exploité à grands frais depuis maintenant près de 60 ans. Pour la Turquie, c'est le même genre d'arguments. Elle entend exercer une souveraineté absolue sur l'eau qui vient de son territoire. Voici ce que disait Mme Dincmen, alors porte-parole du Ministère turc des Affaires Etrangères, le 29 janvier dernier: "La Turquie a le droit de construire des barrages sur ses fleuves et continuera à le faire. La Turquie a autant de droit que ses voisins de bénéficier des eaux de ces fleuves qui naissent en territoire turc". Le 31 janvier, elle ajoutait que ces deux fleuves n'étaient pas des cours d'eau "extra-territoriaux" comme le Danube.

Il apparaît bien indispensable d'élaborer un plan régional d'échange de "l'eau contre la paix". C'est une question vitale pour la région. Tous les pays de la région auraient, sur le long terme, beaucoup à gagner à changer d'attitude, plutôt que de garder le statu quo, basé sur ce qu'ils considèrent comme leurs droits légitimes.

## II. Présentation du livre de Olivier Roy, L'échec de l'Islam politique, Seuil, Paris, 1992, 252p. (Christophe VARIN)

L'auteur, agrégé de philosophie et chercheur au CNRS, avait déjà publié un ouvrage sur l'Afghanistan ( L'Afghanistan, Islam et modernité politique, Seuil, 1985). Il avait aussi contribué à l'ouvrage présenté l'année dernière au CEMAM, Intellectuels et Militants dans l'Islam contemporain, de Gilles Kepel et Yann Richard, paru également au Seuil. Sa participation est reprise pour l'essentiel dans un des chapitres de ce livre (chap.6 p.118 et suivantes).

Le titre est à la fois attirant et inquiétant: l'échec de l'Islam politique. Pas de point d'interrogation, mais une simple affirmation. Mais de quel Islam politique est-il question dans cette étude ? S'agit-il de l'Islam dans sa capacité à penser le politique, à le vivre, à le combattre, à le construire (société "islamiste", société nouvelle réagissant à une "jahiliya" rampante) ? S'agit-il des effets d'une réaction au politique, à la modernité dans les sociétés majoritairement musulmanes? Pourquoi "Islam politique" et non pas "islam politique" ? Toutes ces questions qui assaillent le lecteur ne

tardent pas à obtenir un début de réponse dès les premières pages du livre et à circonscrire ainsi le champ du travail critique entrepris par Olivier ROY.

(La présentation faite ici s'orientera davantage sur les problèmes qui ont trait au politique et à son effort d'institutionnalisation, que sur les approches et analyses plus particulières (FIS algérien; Iran ou Afghanistan) ou économiques comme au chapitre 8).

Aux questions précédentes, O.ROY répond dès les premières lignes de l'avant-propos : " Ce livre ne porte ni sur l'islam en général ni même sur la place du politique dans la culture islamique. Il a pour objet les mouvements islamistes contemporains, c'est à dire les groupes activistes qui voient dans l'islam autant une idéologie politique qu'une religion, s'inscrivant ainsi eux-mêmes en rupture avec une certaine tradition." Il est donc question dans cette étude des seuls mouvements islamistes contemporains et de leurs activités dans l'espace du politique, ou de leur action idéologico-politique dans les sociétés contemporaines. Dès lors, devrait-on intituler ce livre : "L'échec des mouvements islamistes contemporains" ? En réalité, le titre proposé par O.ROY est le bon et la lecture de ces quelques 250 pages le confirme. Ces mouvements islamistes "historicisent" l'islam dans son expression politique et idéologique face à la croissance de la modernité sociale, économique et politique.

Ainsi, pour O.ROY, l'époque de la "menace islamiste" ( par islamiste, il faut entendre ici tous les mouvements qui s'inspirent de la pensée d'hommes comme Hassan el Banna, Sayyed el Qotob ou encore Maoudoudi pour le sous-continent indien) est derrière nous, car elle a tout simplement échoué. Cet échec peut se déceler selon trois approches différentes, mais complémentaires :

- intellectuelle : les concepts de l'islamisme contemporain se sont vidés. Ils sont devenus simple rhétorique. Plus le mouvement s'enfonce dans une espèce de faconne idéologique pour pallier l'impossibilité de "faire la différence", moins les textes qui la fondent sont solides ou de qualité.

- historique : les différentes révolutions ou mouvements de contestations, soit par l'économique ou le social, n'ont pas réussi (encore?) à faire naître une société nouvelle. Pour ne prendre que l'économique et son enjeu, comme par exemple le cas des banques islamistes, il y a une mobilisation quasi utopique à la participation d'une purification de la vie économique par le biais d'un comportement vertueux jusque dans ce domaine. Mais en réalité, la marge de manoeuvre est faible, et malgré un certain couvert islamique, cet islamisme économique doit finalement tenir compte des impératifs du système économique mondial dans lequel il doit s'intégrer en respectant les normes édictées par la Banque Mondiale ou des organisations internationales comme le FMI.

- géostratégique : l'islamisme n'est plus un enjeu géostratégique, car il n'a pas réussi, malgré ses discours d'unification, à dépasser le cadre étatique, cadre moteur des relations internationales contemporaines.

Triple échec donc: intellectuel, historique et géostratégique. Si l'échec semble assez bien prouvé pour la sphère intellectuelle et l'incapacité actuelle à produire une nouvelle société - dimension historique - ( sauf, dans une certaine mesure, pour l'Iran quitte à vivre comme en ghetto), l'islamisme a-t-il réellement échoué sur un plan géostratégique ? Selon O.ROY, puisque l'islamisme ne peut pas dépasser le cadre étatique, qu'il est contraint de s'inscrire dans une certaine forme d'étatisme, qu'il est - par exemple pour le cas de l'Iran, une forme particulière d'un tiers-mondisme plus exacerbé - ou obligé de se réinscrire dans les mêmes thématiques que les mouvements nationalistes qu'il combat (FIS en Algérie face au FLN), il échoue comme cadre porteur d'une unification effective des pays musulmans. Ce qui demeure remarquable néanmoins, c'est que tous ces mouvements islamistes croissent parce qu'il y a une crise, et cette crise est celle de la légitimité des Etats dans les pays du Tiers-Monde et dans le cas d'espèce, les pays musulmans qui forment alors une simple sous-catégorie de l'ensemble précédent.

Sans infirmer d'un bloc la démonstration d'Olivier ROY, une question demeure. S'il y a échec quant au dépassement possible de la structure de l'Etat et d'une unification de la "Oumma Islamiya", les facteurs de contestation de la légitimité des Etats en place et de leur institutionnalisation; d'une identité nationale capable de s'imposer à tous les segments des sociétés plures où ces Etats se construisent, restent, pour l'islamisme moyen de mobiliser "contre" ce qui est, sans pour autant offrir une alternance viable. Ainsi, parce que cette dynamique de contestation, souvent violente, demeure, elle se pose toujours comme un facteur géostratégique, au sens où elle favorise une instabilité chronique de ces Etats, plus fragiles dès lors et plus perméables aux manipulations et pressions externes les plus diverses. Comment ne pas penser à l'attitude du Hezbollah au Liban par exemple. L'enjeu géostratégique ou non de l'islamisme reste ouvert au débat.

Pour Olivier ROY, les mouvements islamistes se différencient du néo-fondamentalisme sur trois points :

- la question du politique

- la question de la loi islamique (shari'a)

- la question de la femme ( analyse de la différence de la place des femmes dans la révolution iranienne et dans le discours du FIS algérien et son refus d'accorder le droit de vote aux femmes)

Les islamistes pensent l'islam davantage comme une idéologie politique. Les principaux leaders ont reçu une formation dans des campus universitaires où ils ont côtoyé des intellectuels marxistes. Leur propre discours s'il n'est pas lui-même marxiste n'en conserve pas moins une certaine dialectique, quitte à remplacer les termes : le Comité Central devient la "Choura" etc... La structure de l'action révolutionnaire islamiste s'inspirera de l'idéologie révolutionnaire marxiste. Il ne s'agit pas de donner un crédit quelconque au marxisme, mais de l'instrumentaliser en quelque sorte pour contester ce qui existe. Cette contestation vise l'Etat moderne comme la société ancienne: le premier parce que importé, la seconde par les faveurs ou privilèges qu'elle accordait autrefois aux différents segments qui la composaient, ne favorisant pas ainsi l'unité de la dite société. Mais O.ROY constate que ce faisant, les islamistes rêvent d'un impossible. A vouloir être trop neuf, ces derniers échouent dans leur conquête du politique, du pouvoir, pour n'être en fin de compte "qu'un mouvement socio-culturel qui incarne la protestation et la frustration d'une jeunesse" qui n'a pas pu ou pas su s'intégrer à la nouvelle société, à la modernité qui l'exprime et qu'elle exprime.

D'un autre côté, même dans les sociétés qui sont plus ou moins directement gérées par la loi islamique, et où cette dernière protège la vie de famille, il n'y a pas, dans ce que l'on pourrait appeler "l'espace public", une véritable culture islamique. Elles laissent le soin à la famille d'inculquer les normes et valeurs de cette "culture islamique". Mais, cette famille exerce son rôle d'éducateur dans une société "triste", sans loisirs, urbaine, et où le seul divertissement possible reste un loisir privé de consommation par le biais de la télévision, souvent très différente culturellement des spectateurs vivant dans ces sociétés musulmanes.

Pour le politique et selon l'analyse de l'auteur, ces mouvements islamistes ont l'inquiétude du politique, mais ils n'ont pas réussi à changer le cadre qui prédomine dans les sociétés modernes qui est celui de l'Etat. Malgré tous les appels à l'unité de cette "Ouma", l'Etat, dans les sociétés musulmanes, est toujours vivant. Par ce souci de la norme, de la vertu, du musulman vertueux pour une société musulmane vertueuse, l'islamisme se trouve mis devant un paradoxe insurmontable: sa critique du politique lui interdit l'expérience du politique et le refoule dans la seule sphère de l'éthique, de la morale, d'une quête de la pureté.

L'échec est alors incontestable. Il s'agit de l'échec d'une réflexion et d'une action en vue d'institutionnaliser les rapports politiques dans les sociétés musulmanes selon une idéologie et une pensée islamistes. L'islamisme n'a pas réussi à dépasser le stade de la contestation et à devenir réellement un élément de cohésion et de rassemblement d'éléments dispersés, peu portés en soi vers



l'islamisme, mais qui trouvent en lui un moyen de manifester leur opposition à un Etat qui ne les pas intégrés et auquel ils ne se sentent pas intégrés.

Finalement, pour O.ROY, que l'on prenne l'islamisme comme idéologie, dans son rapport au politique, à l'économique, comme facteur géostratégique, l'islamisme est un mythe, qui réussira à se maintenir comme un moment qui historicise l'islam.

Cet échec de la prise en main du politique pour en faire sortir une société nouvelle sur la base d'une idéologie islamiste est réel. Mais cet échec est-il celui de l'islamisme ou simplement la marque d'un manque, d'une difficulté de ces sociétés musulmanes à vivre l'ère de l'Etat de Droit et de la démocratie